

# E X T R A I T du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 05 octobre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 septembre 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 septembre 2023
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 11 octobre 2023
Suffrages exprimés	35	

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marylène HENAULT, Mme Fanny MESPLET, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

#### POUVOIRS:

Mme Marylène HENAULT a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS, Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE Mme Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET: CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES ETRANGERS PRIMO-ARRIVANTS DONT LES BENEFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE: SIGNATURE AVENANT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et suivants,

**VU** la délibération du conseil municipal de la ville de Dax en date du 10 novembre 2022, approuvant la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration le 18 novembre 2022, au titre de l'année 2022 (n°20221110-8)

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la ville de Dax de poursuivre l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de proroger le Contrat d'Accueil et d'Intégration pour l'année 2023.

SUR PROPOSITION DE Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

**APPROUVE** la signature de l'avenant joint en annexe qui proroge au titre de l'année 2023, le contrat territorial d'accueil et d'intégration de Dax signé le 18 novembre 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance, Alexis ARRAS. Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

> Julien DUBOIS Maire de Dax Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »





### Avenant 2023-01 au contrat territorial d'accueil et d'intégration -CTAI-de DAX.

Ent	re

La ville de DAX, représenté(e) par son maire, M DUBOIS, ci-après désigné(e) sous le terme « la commune ».

Et

L'État, représenté par Madame la Préfète des Landes, ci-après désigné sous le terme « l'État », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 Prorogation du CTAI de Dax

Le présent avenant a pour objet de proroger, au titre de l'année 2023, le contrat territorial d'accueil et d'intégration de Dax signé le 18 novembre 2022.

#### Article 2

Les autres dispositions du contrat territorial initial restent inchangées.

Fait à Dax en 2 exemplaires originaux, le

Le maire de Dax

Julien DUBOIS

La Préfète des Landes

Françoise TAHERI